



Convocation au tribunal en tant que victime pour accident de trav

Par **yoannstruve**, le **28/03/2012** à **13:14**

Bonjour, il y a 2 ans de ça j'ai eu un accident de travail qui m'a coûté une année de douleur et une amputation d'un doigt (l'index de ma main droite) à cause d'une machine qui n'était pas du tout aux normes de sécurité, et en sachant que je n'avais suivi aucune formation pour ce poste. Mon travail était la fabrication de farces à boudin noir (cutteriste). Je pensais que l'histoire était terminée mais il y a une semaine de ça je reçois un courrier du tribunal de grande instance me donnant une convocation pour avril me précisant que c'était bien une grosse erreur de l'entreprise et que j'étais en droit de demander des dommages et intérêts d'où ma question : combien d'argent suis-je en droit de réclamer ? En sachant que maintenant je vis dans l'angoisse de me refaire une blessure à la main (et oui ça m'a coûté deux fois une opération de la main) et comme je disais au début : une bonne année de douleur. Merci d'avance, amicalement
yoann struve

Par **xavdlaw**, le **28/03/2012** à **17:26**

Bonjour, S'agissant d'un accident de travail, vous ne pouvez pas vous faire indemniser aussi facilement ; il y a des procédures à suivre, mettre en cause la CPAM, votre organisme complémentaire de Sécurité sociale, etc... Que dit exactement le courrier du Tribunal ? Est-ce vraiment pour une audience ? Cordialement

Par **yoannstruve**, le **28/03/2012** à **18:04**

en faites d'apres le courrier ce n'est la cpam qui est en cause ces mon ancienne entreprise(en sachant que j'etais interimaire) le procureur a decide de lui-meme d'apres le courrier:" a recourir a une procedure de mediation penale qui a pour but de rechercher une solution négocié permettant la reparation du prejudice que vous avez supportévous etes invité a comparaitre en meme temps que cette personne devant le délégué du procureur pour faire valoir vos droits de victime et présenté votre demande de dommages et interets"nen sachant que apres enquete de la gendarmerie il a été decouvert que la machine n'etait pas du tout au norme securité(rien que le bouton d'arret d'urgence ne fonctionnait pas)merci

Par **xavdlaw**, le **28/03/2012 à 18:11**

D'accord.
En fait, vous auriez peut être eu intérêt à mettre en oeuvre la procédure visant à voir reconnaître la faute inexcusable de l'employeur du fait d'une machine défectueuse (justifiant des dommages intérêts mais également le versement d'une rente majorée).
Cordialement

Par **yoannstruve**, le **28/03/2012 à 18:15**

je comprend bien mais j'etais loin de connaitre mes droits
personne ma guidé dans les demarches a suivre j'etais loin d'imaginé que je recevrais un tel courrier et j'avou que sa ma pris de courtrnafaire a suivre merci pour votre éclaircissement
amicalement
rnyoann

Par **fan29**, le **30/11/2012 à 22:40**

bjr je suis dans le meme qu a que vous je passe au trebunal de la cpam bientot j ai perdu aussi un doigt dans une machine qui etait pas au norme je voudrai sa voir combien je peu demander de dommage et interet merci de votre reponse